

LES 5 BONNES RAISONS DE CLIQUER SUR LE BOUTON D'APPEL DE REBECCA



Une question réglementaire ?

1 Une base de connaissances fiables et harmonisées sur la réglementation RH et indemnitaire de la Fonction publique d'État (FPE)

Les réponses apportées sont toutes basées sur des textes juridiques et sont formulées pour rendre la réglementation accessible à tous. Elles vous détaillent les règles de gestion RH en vigueur et le droit applicable en matière indemnitaire.

Les règles de gestion RH sont validées par la communauté interministérielle. Une partie de ces règles sont également utilisées pour paramétrer les contrôles automatiques des SIRH, notamment RenoIRH. Ces connaissances sont classées par statut de l'agent (titulaires, stagiaires, contractuels, ouvriers d'Etat).

Les fiches indemnitaires interministérielles sont produites par le CISIRH par délégation de la DGAFP. Les fiches indemnitaires ministérielles sont, quant à elles, le fruit d'une co-construction du CISIRH et des entités administratives concernées (actuellement : Agriculture, Armées - civils, Conseil d'État, Cour des Comptes, Culture, Intérieur, Météo France ...).

Ces connaissances sont actualisées en fonction des évolutions réglementaires conformément à ces processus de validation.

2 L'accès à des actualités sur les nouveautés réglementaires

Les actualités réglementaires font l'objet de notifications directement accessibles dans le chatbot avant d'être intégrées dans la base de connaissances du chatbot.

Le chatbot Rebecca vous permet donc de rester toujours informé des actualités dans votre domaine de compétences : RH et paye de la Fonction publique d'Etat.

3 La mise à disposition de la documentation interministérielle produite par le CISIRH

Le chatbot Rebecca propose un certain nombre de guides et outils sur des thématiques RH et paye souvent complexes afin de vous appuyer au quotidien (exemple : guide et calculateur du supplément familial de traitement, calculatrice de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle, simulateur de carrière ...).

4 La possibilité de poser vos questions réglementaires via un formulaire

Si le chatbot Rebecca ne peut pas apporter de réponse à votre question réglementaire RH ou paye, un formulaire à compléter vous est proposé. Une fois rempli et adressé, celui-ci fait ensuite l'objet d'une expertise métier du CISIRH pour vous apporter une réponse par mail dans les meilleurs délais.

5 Un outil intuitif, disponible et ludique

Le chatbot Rebecca est un outil simple à utiliser et disponible à tout moment. Il n'oublie pas accessoirement d'être ludique notamment avec sa fonctionnalité QCM.